

A.D.A.

Association de Défense de la Vallée de l'Allier
Chaume
58240 CHANTENAY SAINT IMBERT

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 11 AVRIL 2006**

Le 11 avril à 18 h, l'Assemblée Générale de l'A.D.A. régulièrement convoquée par son Président, Monsieur Guy Bacquelin, s'est réunie à la salle de réunion municipale du Centre Moreau, à Chantenay Saint Imbert (58)

Sont présents :

- M. BARLE Christian
- M. BARLE Laurent
- M. BEAUFILS Dominique
- M. COSTA-MARINI Jean, Président d'Honneur
- Melle GATTONI Agnès
- M. HAMLET William
- M. HERBACH Joël
- M. MOREAU Henri Charles, Secrétaire de l'A.D.A.
- Mme MOREAU Lucie
- Mme SALORT Jeannine
- M. SALORT Raymond, Chargé des relations extérieures

Sont représentés :

- M. BACQUELIN Guy, Président de l'A.D.A., par M. MOREAU Henri Charles
- Mme BRAMARD Hélène par M. Henri Charles MOREAU
- M. HERBACH Claude par M. Joël HERBACH
- M. MATIN Patrick par M. Joël HERBACH
- Mme MERLET Céline par M. Joël HERBACH
- M. SALLE Louis par M. Dominique BEAUFILS

Sont absents excusés :

- M. ARNOULD Martin, W.W.F.
- M. BOR Edouard, A.D.L.A.
- M. GROSSETETE, SOS Loire Vivante
- M. JOURNIAC Guy

Conformément à la proposition du Président, Monsieur Bacquelin, et compte tenu de son impossibilité de participer à l'Assemblée Générale du fait de son hospitalisation à l'hôpital de Nevers, celle-ci est présidée par Monsieur Henri Charles Moreau, Secrétaire-Adjoint de l'Association. Monsieur Joël Herbach est désigné en qualité de secrétaire de la séance.

Le Président de séance rappelle la situation de l'Association et souligne l'engagement déterminant pour les succès remportés par l'A.D.A. de Madame Voiret, présidente de 1981 à août 1982, date malheureuse de sa disparition, rendant hommage de même à la générosité de Madame Freude, elle aussi malheureusement disparue, au service de l'Association : « J'aimerais rendre un vibrant hommage à Mme VOIRET, Présidente de 1981 à 1992, à l'époque la plus difficile de la lutte contre le projet de barrage au Veurdre. « La grand'mère de fer », « La passionaria de l'Allier », « La figure

emblématique de la Défense de l'Environnement ». Personne n'a oublié son action si judicieuse, si efficace et sans aucune compromission qui fut la sienne.

Rendons hommage à Mme FREUDE qui fut notre porte-parole passionné dont chacun reconnaissait l'éloquence.

Et à Me FABRE-LUCE, avocat et défenseur de l'Environnement, qui par son intervention juridique fit annuler, en 1986, avec l'A.D.A., le protocole d'accord pour la réalisation du barrage du Veurdre.

Je ne dirai rien de l'action de M. BARLE, car tout le monde sait qu'elle fut immense et capitale. »

Le Président de séance procède ensuite à l'élection du Conseil d'Administration à bulletin secret, conformément aux statuts de l'A.D.A.



1^{ère} DELIBERATION :

L'Assemblée Générale désigne en qualité de membres du Conseil d'Administration de l'Association les personnes suivantes :

- Jean Costa-Marini, français, 12 avenue des Trembles - 1350 KRAAINEM (Belgique).
- William Hamlet, français, géographe-urbaniste, 241, rue de la Pyramide – 44230 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE.
- Louis Sallé, français, ornithologue étudiant, 6 rue Groizan – 37000 TOURS.
- Laurent Barle, français, conseiller en agriculture biologique, « Chambon » - 58240 – LIVRY.
- Céline Merlet, française, artiste et animatrice, « Les Chétifs Champs » - 03160 ST AUBIN LE MONIAL.
- Dominique Beaufils, français, imprimeur et éditeur en retraite, 5, rue Grenier – 03000 MOULINS.
- Claude Herbach, français, Prêtre, Presbytère – Place de l'Eglise – 03150 – VARENNES SUR ALLIER.
- Joël Herbach, français, urbaniste – 4, rue du Château Franc – 03200 – VICHY.
- Agnès Gattoni, décoratrice – 9, rue Gonod – 63200 – RIOM.
- Patrick Martin, français, hydrobiologiste – Ecole de Chanteuges – 43300 – CHANTEUGES.

Cette délibération est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés à l'Assemblée Générale.

Le nouveau Conseil d'Administration choisit à l'unanimité parmi ses membres un bureau composé de :

- Président : Joël Herbach
- Vice-Président : Dominique Beaufils
- Secrétaire : Agnès Gattoni
- Trésorier : Laurent Barle.

Le Président de séance par délégation, Monsieur Charles Henri Moreau, confie au nouveau Président de l'Association, Monsieur Joël Herbach, le soin de poursuivre la conduite de la réunion, lui transmet la présidence de la séance, et accepte d'assurer le rôle de secrétaire de séance. Le Président expose la proposition de modification des statuts élaborée par le Conseil d'Administration, qu'il soumet au vote à main levée de l'Assemblée Générale, conformément aux statuts de l'Association.

2^{ème} DELIBERATION :

L'Assemblée Générale approuve à la majorité simple les modifications statutaires proposées, portant notamment sur les points suivants :

Article 1 – Constitution – Durée – Siège Social :

- Dénomination nouvelle de l'Association :
ALLIER SAUVAGE
Association pour la Sauvegarde de la Vallée de l'Allier
- Transfert du siège de l'Association :
5, rue Grenier – 03000 MOULINS

Article 2 – buts de l'Association :

Cette association a pour buts d'assurer :

- la protection des sites, de la faune, de la flore
- l'équilibre économique et écologique de la Vallée de l'Allier et, plus globalement, du bassin de la Loire
- la préservation et la mise en valeur de la rivière Allier et de ses abords comme milieu naturel, à la fois sauvage et agricole, ainsi que comme lien culturel et cadre de vie pour les habitants de la Vallée de l'Allier.
- la défense des personnes et des biens pouvant être atteints directement ou indirectement par tel ou tel projet de construction d'ouvrages dans la Vallée ou sur la rivière Allier, ou par la réalisation de tels ouvrages, ou encore par la mise en œuvre de telle ou telle politique ou action publique ou privée.

Article 3 – Moyens d'action :

L'action de l'Association se manifeste par toute action légale et réglementaire visant à atteindre les buts qu'elle s'est fixée, en particulier par :

- l'animation d'un collectif d'échange et de concertation entre des acteurs associatifs, économiques et scientifiques, dont les objectifs et les actions s'inscrivent dans les objectifs de l'association,
- l'initiation d'un observatoire consacré à la rivière Allier et aux impacts des activités humaines sur l'évolution de ses milieux naturels,
- la promotion des enjeux de préservation et de mise en valeur de la rivière Allier et de ses abords par tous moyens et manifestations d'ordre informatif, culturel et festif,
- la mise en œuvre de toutes formes de concertation, d'action médiatique et juridique, visant à atteindre les objectifs de l'Association.

Article 5 – Conditions d’adhésion :

Toute personne privée ou morale peut solliciter son adhésion à l’Association, sous la condition que sa candidature soit présentée par deux membres au moins de l’Association, suivant le principe du parrainage.

Le Conseil d’Administration se réserve toutefois le droit de refuser le titre de membre de l’Association au candidat dont les engagements ou prises de position publiques sont incompatibles avec les objectifs de l’Association.

Article 7 – La qualité de Membre de l’Association se perd par :

- le décès,
 - la démission,
 - la radiation prononcée par le Conseil d’Administration pour non paiement de la cotisation,
 - l’exclusion prononcée pour motif grave, par le Conseil d’Administration sauf recours à l’Assemblée Générale, le membre intéressé étant préalablement appelé à fournir ses explications.
- En particulier, toute action ou prise de position publique manifestement contraire à un des objectifs de l’Association peut constituer un motif d’exclusion.

Article 9 – Le Bureau :

La composition est réduite à :

- un Président
- un Vice-Président
- un Secrétaire
- un Trésorier

Article 11 - Rétributions :

Les membres du Conseil d’Administration ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées, à l’exception du remboursement éventuel des frais occasionnés par les missions dont ils seront chargés par celui-ci, ainsi que des dépenses effectuées pour le compte de l’Association.

Article 16 – Ressources annuelles :

Les ressources de l’Association comprennent le montant des cotisations, les subventions et dons, les rémunérations pour prestations effectuées par l’Association, les recettes commerciales éventuelles, ainsi que toute forme de participations publiques ou privées légalement perçues.

Cette délibération est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés à l’Assemblée Générale.

Les statuts modifiés, annexés à la présente délibération, seront déposés en double exemplaire en Préfecture de l’Allier et légalement déclarés au Journal Officiel par le Président, conformément aux dispositions statutaires.

3^{ème} DELIBERATION :

La question du Règlement Intérieur de l'Association étant reportée à une prochaine Assemblée Générale, le Président et le Conseil d'Administration proposent de fixer le montant des cotisations annuelles pour l'année 2006 à 15 € pour les membres et à 30 € minimum pour les membres bienfaiteurs.

Cette délibération est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés à l'Assemblée Générale.



Le Président esquisse ensuite le programme d'actions envisagé par le Conseil d'Administration pour l'année 2006 :

- Mise en place de trois collèges de réflexion sur les thèmes suivants :
 - Concertation avec les acteurs dont les actions s'inscrivent dans les buts de l'Association.
 - Réflexion sur les objectifs et modalités de mise en œuvre d'un observatoire de la rivière Allier.
 - Elaboration d'un projet fédérateur de manifestations festives et culturelles sur l'axe Allier.
- Participation aux différentes rencontres et concertations organisées dans le cadre des procédures institutionnelles en cours (S.D.A.G.E., S.A.G.E. Allier aval et amont, bilan du 2^{ème} Plan Loire Grandeur Nature et préparation du 3^{ème} Plan Loire,...) pour faire valoir les objectifs de l'Association.



A l'issue du débat suivant cette présentation, l'ordre du jour étant accompli, la séance est levée à 20 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et le Secrétaire de séance.

Joël Herbach
Président de séance

Charles Moreau
Secrétaire de séance